

Communiqué de presse
Information réglementée

Modification du nombre total de droits de vote

Turnhout, le 30 septembre 2026, 17 h 45 – Miko SA rend publique par la présente le nombre total de droits de vote, tel que modifié à la suite de l'introduction du vote de loyauté (double droit de vote) lors de l'assemblée générale extraordinaire de Miko SA tenue le 23 mai 2023, en vertu de laquelle les actions entièrement libérées inscrites depuis au moins deux ans sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre nominatif des actionnaires de Miko SA donnent droit à 2 voix. Toutes les autres actions donnent droit à 1 voix.

La présente publication est effectuée en vertu de l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publication des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, en vertu de laquelle les modifications apportées au capital, aux titres conférant des droits de vote et aux droits de vote doivent être publiées.

La situation au 30 septembre 2026 se présente comme suit :

Capital total :	EUR 5.064.415,13
Nombre total de titres conférant un droit de vote :	1.242.000
Nombre total de droits de vote (le « dénominateur ») :	1.979.596
Nombre total d'actions propres détenues par Miko NV :	0

Le nombre total de droits de vote sert de base à la notification des participations importantes par les actionnaires de Miko NV.

À PROPOS DE MIKO

Miko est actif dans le secteur des services liés au café depuis plus de 200 ans. En 2025, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 311,3 millions d'euros. Miko est un groupe international qui possède ses propres entreprises en Belgique, en France, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Danemark, en Norvège, en Suède, en Pologne, en République tchèque, en Slovaquie et en Australie.

FIN

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Karl Hermans – PDG du groupe Miko

+32 (0)495 10 27 12

Vous trouverez plus d'informations sur Miko sur miko.eu et mikogroup.be